



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le seize avril deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, Salle du conseil.

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire (représentant M. Régis FREIN, 1<sup>er</sup> adjoint), Mme Fanny FROGER, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Patrice DELAUNAY, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Angélique PINEAU, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. Christophe RICHARD, M. Sébastien BRÉGEON, M. Philippe ALLAIN, M. Richard BIRAUD, Mme Nathalie PELÉ, M. Bernard BROCHARD, Mme Odile BEAUPÉRIN, Mme Sophie ÉMAURÉ (représentant Mme Sophie CHAMPION) et Mme Jocelyne VANDENBERGUE

Étaient excusés : M. Régis FREIN (représenté par M. Christophe PIET), Mme Sophie CHAMPION (représentée par Mme Sophie ÉMAURÉ)

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne VANDENBERGUE

---

*La séance est ouverte à 19h 40*

### **I – Approbation du PV de la séance du 25 mars 2022**

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2022.

### **II – Urbanisme – Voirie – Cadre de vie - Environnement**

#### A) Communication des demandes d'autorisation déposées

##### **1 – Déclaration préalable**

- **Demande n° 049.231.22.C0010 déposée le 20 mars 2022** par M. HAMON Grégory, pour l'édification d'une clôture pour sa maison d'habitation située 75 rue du Grain d'Orge.
- **Demande n° 049.231.22.C0011 déposée le 6 avril 2022** par la M. HESLON Jacques, pour la construction d'un abri de jardin pour sa maison située 50 rue du Grain d'Orge.
- **Demande n° 049.231.22.C0012 déposée le 7 avril 2022** par M GUILLOTEAU Dorian, pour la création d'une terrasse surélevée pour sa maison d'habitation située 1 impasse de la Fontaine.
- **Demande n° 049.231.22.C0013 déposée le 14 avril 2022** par M DAVID Alain, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur sa maison d'habitation située 5 rue des Châtaigniers.

##### **2 – Certificats d'urbanisme**

- **Délivrance, le 29/03/2022, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.22.C0013** pour un ensemble d'immeubles situé au Grand Village, cadastré sections B n°s 69, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 82, 83, 89, 90, 91, 103 et 104 d'une superficie totale de 201 627 m<sup>2</sup>, situé en Zones A, An, N et NP du PLU.
- **Délivrance, le 29/03/2022, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.22.C0014** pour un ensemble d'immeubles situé au Grand Village, cadastré sections B n°s 105,

106, 107, 108, 109, 622, 624, 735, 738 et 740 d'une superficie totale de 105 673 m<sup>2</sup>, situé en Zones A, An, N et NP du PLU.

### B) Lotissement communal – Dénomination

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 mai 2021, le conseil municipal a décidé de confier au cabinet CHRISTIAENS – JEANNEAU – RIGAUDEAU (49300 Cholet), la mission de maîtrise d'œuvre relative à la faisabilité, la conception et la réalisation d'un lotissement communal localisé dans la partie Ouest de son territoire.

Actuellement situé en zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce lotissement, à ce stade des études, est constitué de 22 lots sur un périmètre d'un peu plus de 12 000 m<sup>2</sup>.

Il est rappelé que ce projet, qui devra satisfaire aux enjeux environnementaux et paysagers, a pour vocation de répondre à la demande croissante des futurs acquéreurs désireux s'installer sur la commune dont il convient de maintenir son essor et son attractivité.

Afin de mieux pouvoir individualiser cette opération d'habitat, il est proposé de lui donner le nom suivant : « Lotissement Le Frêne ».

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation de cette dénomination.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**- Approuve la dénomination « Lotissement Le Frêne » attribuée au projet de lotissement communal ;**

**- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

### C) Lotissement communal « Le Frêne » - Création du budget annexe

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que consécutivement au lancement de la création du lotissement communal, dénommé « Lotissement Le Frêne », il s'avère nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune.

En effet, toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées. Sa gestion relève donc du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cette création permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

L'instruction budgétaire M57, que la commune a adopté au 1<sup>er</sup> janvier 2022, prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés. Ces biens destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes. Dès que l'opération de lotissement sera achevée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors, dans ses comptes, les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement (équipements et VRD).

Le budget annexe dénommé « Le Frêne » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

A l'issue de son exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la création de ce budget annexe.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**- Approuve la création d'un budget annexe de comptabilité M57 dénommé « Le Frêne » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à l'aménagement du lotissement et de ses abords ;**

**- Précise que ce budget sera voté par chapitre ;**

**- Précise que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre du budget ;**

- **Prend acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux ;**

- **Opte pour un régime de TVA à 20%, conformément à l'instruction M57 avec un système de déclaration trimestrielle ;**

- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.**

#### D) Informations diverses

Monsieur Patrice DELAUNAY, adjoint, fait part des informations suivantes :

##### ➤ **Itinéraires de promenades et de randonnées**

La commune de Nuaillé a été invitée par l'Agglomération du Choletais à procéder à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de 2 circuits situé sur son territoire :

- Chemin du Frêne
- Sentier des Poteries à la Gilbertière

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou. Une réunion est prochainement programmée en Mairie pour mener à bien ce dossier, qui fera l'objet, par la suite, d'une délibération et d'un conventionnement avec le Département de Maine & Loire.

##### ➤ **Modifications des limites territoriales Nuaillé/Trémentines**

Le dossier est désormais entre les mains des services de l'Etat. Monsieur le Préfet de Maine & Loire, par arrêté du 14 avril 2022, a prescrit l'enquête publique, qui aura lieu du 8 au 22 juin 2022. A ce titre, 2 permanences du commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-Claude MORINIERE, se tiendront en Mairie de Nuaillé : les 8 et 22 juin, aux heures d'ouverture du secrétariat et de l'agence poste.

##### ➤ **Grippe aviaire**

Face à la recrudescence de l'épidémie dans le Maine & Loire (167 foyers, à ce jour, y ont été détectés), les mesures de prévention s'intensifient avec la mise en place d'un zonage départemental (zones de surveillance/zones de protection) et des actions de dépeuplement préventif. Par ailleurs, les particuliers sont enjoints de mettre leurs animaux volatiles (poules, coqs et canards) à l'abri des oiseaux sauvages (enfermement, filet de protection et déclaration en Mairie).

##### ➤ **Tarifs l'Eclaircie**

En raison de la hausse des prix de l'énergie et notamment des carburants, l'association l'Eclaircie avec laquelle la commune de Nuaillé travaille, se voit contrainte d'augmenter son tarif kilométrique, ce dernier passant, depuis le 1<sup>er</sup> avril, à 0,40 centimes.

##### ➤ **Liaison douce Trémentines/Nuaillé**

Par courrier conjoint du 06 avril 2022, les maires de Trémentines et Nuaillé ont adressé à Madame la Présidente du Département de Maine & Loire, une demande d'aménagement d'une piste cyclable entre les deux communes (RD 160 E) ainsi qu'une sécurisation du futur giratoire prévu pour le contournement de Nuaillé.

##### ➤ **Effarouchements**

En cette période de l'année, la sauvegarde des semis des cultures nécessite de procéder à des campagnes d'effarouchement des oiseaux, au moyen d'appareils sonores. Cette autorisation, accordée aux effaroucheurs, va du 11 avril au 30 juin 2022.

##### ➤ **Réunion Commission**

La prochaine réunion est fixée au jeudi 5 mai, à 19h 30.

##### ➤ **Lotissement communal**

Au moyen d'une vidéo-projection, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle esquisse du futur lotissement. Il est toujours constitué de 22 lots, allant, pour le plus petit, de 258 m<sup>2</sup>, à 744 m<sup>2</sup> pour le plus grand. Les zones de stationnement ont été redessinées ainsi que la configuration de certains lots. Certaines haies existantes nécessitent d'être enlevées mais seront compensées par la

plantation de nouvelles. Au titre de l'écoulement des eaux de pluie, il est décidé d'adopter la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), qui constitue une alternative au stockage par des infrastructures dédiées, favorise l'infiltration au plus près des habitations et participe à la préservation de la ressource en eau.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que de nombreux éléments techniques restent néanmoins à valider avant que l'ensemble du dossier d'aménagement lui soit présenté aux fins de validation.

➤ **Cimetière communal**

Monsieur Christophe RICHARD, conseiller délégué, informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention d'Etat (DETR) a bien été réceptionné par la Sous-Préfecture, qui va se charger de son instruction.

En parallèle, les offres commerciales des entreprises retenues pour ces travaux ont été validées. A ce jour, un début du chantier est escompté pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

### **III – Communication – Animation – Culture – Cohésion sociale**

Madame Fanny FROGER, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **Informations communales**

Un nouveau support va faire son apparition. Son titre : « *Le Petit nuillais* ». De format A4 et d'un contenu de 2 à 4 pages, suivant l'actualité, il sera d'une périodicité trimestrielle, avec une diffusion papier dans les boîtes aux lettres et une insertion sur le site internet de la commune.

➤ **Boîte à livres**

Le projet est en voie de finalisation. Il est rappelé qu'il sera installé dans l'ancien pigeonnier du presbytère, avec la mise en place d'une signalétique dédiée.

➤ **Fête de la Musique**

Programmée le vendredi 24 juin prochain, il a été demandé l'aide du Comité des Fêtes (« Nuillé Loisirs ») pour la partie logistique et, pour la partie « bar/restauration », les 2 écoles.

Pour l'animation, deux formations ont été retenues, dont au répertoire « guinguette ».

➤ **Itinérances**

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> saison (2022/2023), la commune de Nuillé recevra l'an prochain, une exposition dénommée « Rebonds ». Proposée et organisée par la Direction de la Culture de l'Agglomération du Choletais, ce dispositif rayonne sur l'ensemble du territoire.

➤ **Marché communal**

Il aura bien lieu le samedi 30 avril, à partir de 8h 30, Place du Breuil Lambert.

➤ **Réunion Commission**

La prochaine réunion aura lieu le mardi 10 mai, à 20h 30.

### **IV – Bâtiments communaux – Vie économique et commerciale**

Monsieur Régis FREIN, adjoint, fait part des informations suivantes :

➤ **Réunion Commission**

Il est proposé de fixer au samedi 7 mai, à 9h 00, la prochaine réunion de la Commission. L'ordre du jour en sera le nettoyage des bâtiments communaux, le devenir du local situé 25 bis rue de la Libération et la rénovation d'une classe de l'école de la Vallonnerie.

### **V – Vie associative – Jeunesse et Sports**

*A) Activités « Enfance » (Cantine – Accueil périscolaire – Accueil de loisirs sans hébergement)*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démarche enclenchée il y a bientôt 2 ans relative au projet de reprise en régie des 3 activités « Enfance ». Jusqu'à ce jour gérées par la Fédération Départementale de Maine & Loire de Familles Rurales, il est envisagé, à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2023, que la commune en récupère l'intégralité de l'organisation et de la gestion.

Il passe la parole à Monsieur Sébastien BRÉGEON, conseiller délégué, qui, en association avec Mme PINEAU, adjointe, mène ce dossier.

Il présente à l'assemblée les principaux éléments budgétaires issus des informations communiquées par la Fédération Départementale.

A l'issue de l'exposé de M. BRÉGEON, une discussion entre les membres du conseil municipal s'engage et de laquelle **il ressort un consensus de principe**.

Monsieur le Maire, en guise de conclusion, précise que cette question fera l'objet d'un vote officiel lors de la prochaine séance, après que le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de Maine & Loire, auquel la commune est affiliée, ait formulé son avis.

#### B) Informations diverses

Madame Angélique PINEAU, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **CSI Chloro'fil**

Le Festi'Bus fait son retour à l'occasion des prochaines vacances d'été. Deux dates sont programmées : vendredi 15 juillet et mardi 26 juillet. Le site retenu étant toujours celui de l'Espace Culturel de la Boissonnière, à proximité de la Bibliothèque.

➤ **Espace Loisirs Itinérant (ELI) – Édition 2022**

Les inscriptions sont lancées. Elles s'effectuent en ligne sur le site : [www.fscf49.org](http://www.fscf49.org)  
Pour rappel, les dates sont les suivantes : 11,12, 13 & 15 juillet 2022 et du 18 au 22 juillet 2022.

➤ **Réunion Commission**

La prochaine réunion est fixée au mercredi 11 mai, à 20h 30.

#### VI – Informations municipales

➤ **Réunion du conseil municipal**

La réunion du mois de juillet est avancée au jeudi 7 (en lieu et place du vendredi 8).

➤ **Bâtiments communaux**

L'inauguration des derniers travaux d'investissement réalisés au titre des bâtiments communaux (Bâtiment de stockage des associations et Salle de la Vallonnerie) aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, à 11h 00, sur site.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,  
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h 50*

#### Prochaine séance :

**Vendredi 20 mai 2022 – 19h 30**

#### *La secrétaire de séance*

**Mme Jocelyne VANDEBREGUE**

#### *Les membres présents à la séance*

M. PIET	Mme FROGER	M. DELAUNAY	Mme PINEAU	M. RICHARD

<b>M. ALLAIN</b>	<b>M. BRÉGEON</b>	<b>M. BIRAUD</b>	<b>Mme PELÉ</b>	<b>M. BROCHARD</b>

<b>Mme ÉMAURÉ</b>	<b>Mme BEAUPÉRIN</b>